

par mois

ession devrait encore s'accroître. **PAGE 10**

r de BB



COGOLIN

**Le 1^{er} adjoint
policier à Cannes
désarmé**

P 11

Le billet

de Philippe Bouvard

Un coup de vieux

L'idée de transformer les seniors

Cannes : le policier, élu à Cogolin, désarmé

Le 1^{er} adjoint de Cogolin (FN) Eric Masson, brigadier-chef, n'est plus autorisé à porter son arme de service. L'élu réfute tout comportement menaçant. Dans le cadre d'une vaste réorganisation de l'action de la police municipale de Cannes, le nouveau maire David Lisnard a annoncé que le brigadier-chef Eric Masson, par ailleurs premier adjoint de Cogolin (liste FN) avait été désarmé.

Une procédure a parallèlement été engagée afin qu'il n'exerce plus ses fonctions au sein de la ville de Cannes.

Plusieurs comportements menaçants envers des employés de l'hôtel de ville lui sont reprochés, notamment la manipulation de son arme en présence de fonctionnaires. (Lire l'édition du 19 avril 2014).

Contacté hier soir, Eric Masson est tombé des nues : « Ah bon, carrément ! Je n'ai reçu aucune convocation de ma hiérarchie. »



Le brigadier-chef, Eric Masson, va engager une procédure pour diffamation.

(Photo J.M.R.)

L'effet de surprise semble réel pour le fonctionnaire : « Je reprends le boulot demain [Ndlr : ce samedi]. J'étais en absence autorisée. Quand on est élu, on a droit à des congés exceptionnels ». Il n'est « ni suspendu ni en arrêt-maladie », insiste-t-il. Une situation floue qui le

place dans une position inconfortable.

« Plainte pour diffamation »

« Actuellement, j'apprends les choses par la presse. Y compris qu'il y a une plainte déposée contre moi. Ce n'est jamais agréable. Je suis obligé de justifier auprès de mes proches que je

ne suis pas un homme violent. Surtout, je n'ai jamais braqué mes collègues avec mon arme. Sinon, j'aurais été condamné. Je vais engager une procédure pour diffamation ».

Sans nier un excès de langage dans le bureau des ressources humaines de l'hôtel de ville, le 27 février dernier : « J'ai simplement reconnu un coup de gueule contre des jours de travail non payés, justificatifs à l'appui », se défend-il.

Concernant des faits similaires, plus anciens, il souligne qu'aucune sanction n'a été prononcée à son encontre.

L'élu cogolinois évoque à demi-mot « la dimension politique de cette affaire », lui qui a été élu lors des récentes municipales, au conseil de Cogolin sur une liste Bleu marine. Mais ses détracteurs « se trompent d'objectif, selon lui. Je ne suis même pas adhérent au Front national. On essaye d'atteindre notre équipe. Mais on est capable de réussir à Cogolin. »

N. SA.